

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le vendredi 27 octobre 2017 à 20H à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 20 octobre 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Était représenté :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE

Secrétaire de séance : Catherine JAMMES

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard DELCROS, sénateur du CANTAL de sa présence en ouverture de cette réunion.

Préalablement à la réunion du Conseil municipal, une visite du bourg a permis à Bernard DELCROS, d'une part, de constater l'état d'avancement des travaux de réhabilitation des deux logements CARRIER destinés à la location qui ont été financés avec le concours de sa réserve parlementaire et, d'autre part, de faire un point des projets d'investissements en cours de réflexion.

Bernard DELCROS explique qu'il consacre chaque fin de semaine à ses relations avec les communes du département afin d'échanger avec les élus locaux, de les soutenir dans leur travail et de les accompagner dans la gestion de leurs projets.

Membre de la Commission des finances au Sénat, rapporteur du budget pour la politique des territoires, ses actions sont centrées sur les collectivités territoriales, leurs finances et les territoires ruraux.

Après un bref rappel du processus d'adoption des projets et propositions de loi, un point est fait sur le budget de l'Etat pour 2018 actuellement en discussion au Parlement.

Un échange sur le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2018, la mise en œuvre de pactes financiers pour 300 collectivités représentant 80% des dépenses locales, des objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement et un soutien à l'investissement pour les petites communes qui devraient bénéficier d'un coup de pouce pour "permettre le financement de l'ingénierie" inhérente à leurs projets d'investissement.

Interrogé sur la suppression de la taxe d'habitation et ses conséquences pour la Commune, Bernard DELCROS précise que, s'agissant d'un mécanisme de dégrèvement, chaque année l'Etat devrait se substituer aux contribuables pour verser

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2017

le montant équivalent à la collectivité, dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.

(Départ de Monsieur Bernard DELCROS et de son assistante parlementaire)

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire indique qu'à l'initiative de la Communauté de Communes un inventaire du parc des véhicules de chaque commune a été réalisé.

Il ressort de ce recensement que la plupart des véhicules communaux sont des utilitaires motorisation diesel de plus de 10 ans.

S'agissant du véhicule de la Commune de Ladinhac, nous disposons d'un Peugeot Expert diesel acquis d'occasion en décembre 2006 et qui comptabilise à ce jour 150 000 kilomètres au compteur.

Monsieur le Maire rappelle que pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre concrète de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement a affecté une partie du Fonds de Financement pour la Transition Énergétique (FFTE) dans une enveloppe dédiée « Transition Énergétique » de 250 Millions d'euros par an, pendant 3 ans.

La Communauté de Communes propose aux communes de saisir l'opportunité de participer à l'appel à projet Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui va être lancé et bénéficier des avantages qui y sont attachés pour remplacer les véhicules diesel par des véhicules électriques.

La date limite pour statuer sur la demande étant fixée au 31 octobre 2017, Monsieur le Maire a fait établir trois devis (CITROËN/PEUGEOT/RENAULT) dont il communique les éléments aux membres du Conseil.

Déduction faite de la reprise du véhicule, de la remise écologique, de la subvention attribuée à concurrence de 45% du prix d'achat, le reste à charge de la Commune serait de l'ordre de 8000 €.

A l'issue d'un échange sur les conditions proposées, la question de l'autonomie des batteries, de l'implantation de borne de recharge, du coût d'entretien, c'est le devis du garage CITROËN de Lafeuillade-en-Vézies qui est retenu.

Eu égard, d'une part, à l'obsolescence du véhicule de la Commune et, d'autre part, aux conditions proposées par la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose au Conseil, d'une part, de valider la demande de subvention au titre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et, d'autre part, à adopter le devis CITROËN du garage de Lafeuillade-en-Vézies.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne, d'une part, son accord pour la demande de subvention au titre de l'appel à projet TEPCV de la Communauté de Communes et, d'autre part, adopte le devis de la concession CITROËN pour un montant de 16 584.52 € TTC.

III. PROJET RPI

Pour information, Monsieur le Maire fait le point sur les demandes de regroupements pédagogiques intercommunaux effectuées par la Commune.

Pour mémoire, les demandes présentées en 2016-2017 auprès des communes de Lacapelle-del-Fraysse et de Lafeuillade-en-Vézie ont été avortées.

S'agissant de la demande faite à la commune de Montsalvy, Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté le 13 octobre par le Maire de Montsalvy afin de lui notifier la décision prise par son Conseil municipal le 12 octobre 2017.

Le Conseil Municipal de Montsalvy a rejeté, à l'unanimité, la demande de RPI sur les motifs suivants :

- Pas de menace de suppression de poste les concernant
- Temps de trajet des enfants perçu comme important
- Problématique de l'éloignement du domicile des enfants du Fel qui fréquentent l'école de Montsalvy puis le collège de Montsalvy.

IV. PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE ET DE LA CANTINE SCOLAIRE

Suite au passage de Monsieur Bernard DELCROS sur la Commune, le projet de réhabilitation du presbytère et de la cantine scolaire a été évoqué.

V. REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS : AVENANTS

Suite à la demande formulée, Monsieur le Maire indique que les honoraires de l'Atelier du Rouget sont ramenés à 2000 €, ce qui constitue une baisse de 1/5^{ème} du montant des honoraires.

Le Bureau d'Etudes Techniques n'a pas accepté quant à lui de baisser ses honoraires. Il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rejette la proposition.

S'agissant de l'avenant N°2 Monsieur le Maire indique que le montant des honoraires restera inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition sous réserve que soit vérifié que tous les éléments sont conformes au contrat initial.

VI. MOTION DE L'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Point reporté au prochain conseil

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour rembourser à Madame SAMSONS la somme de 40,01 € correspondant à l'achat des carnets de suivi apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour procéder à ce remboursement.

- Décision modificative :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

Ajustement de crédit : Compte 673 +765.00€

Compte 022 - 765.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

- **Requête facturation compteur d'eau**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une lettre de Monsieur DOMMERGUE, propriétaire aux Gouttes. En l'absence de l'agent communal en charge de l'eau, il n'a pas été possible de collecter les éléments nécessaires à l'examen de sa demande. Sa requête sera donc étudiée lors du prochain conseil.

- **Portails cimetière**

Suite à la transmission d'une correspondance à l'artisan, ce dernier a indiqué se rapprocher de son fournisseur, les malfaçons étant dues à une peinture défailante, en vue de la réfection des portails.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs au PLU Intercommunal en cours de réflexion.

AGENDA :

7 novembre 2017 : rendez-vous CAUE 14H30

11 novembre 2017 : cérémonie des anciens combattants 11H00

21/23 novembre 2017 : Congrès des Maires de France

1^{er} décembre 2017 : Réunion DETR

15 décembre 2017 : Inauguration logements LOGISENS + cantine scolaire

Prochain conseil municipal : mardi 28 novembre 2017

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Catherine JAMMES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2017